

COMMUNE DE NOUVION

L'an deux mil vingt-et-un, le quatorze avril à 20 heures 00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Maurice FORESTIER, Maire.

Etaient présents : MM Maurice FORESTIER – Pascale d'ARGOEUVES – Christophe FARCY – Marie-Pierre DAUCHEZ – Nathalie BOITELLE - Sylvain DUCROCQ – Cécile EECKHOUT – Jean-Charles BOUCART – Nicolas LESTURGIE - Ludovic SUEUR.

Etaient absents excusés : MM Martin BERGAENTZLE (pouvoir à Maurice FORESTIER), Laurence CROISSET (pouvoir à Christophe FARCY), Amandine DELCOURT (pouvoir à Christophe FARCY), Dominique STRAVIUS (pouvoir à Ludovic SUEUR), Claude HANQUIER.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Pierre DAUCHEZ.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 1^{ER} AVRIL 2021

- 1) Il est demandé des explications concernant l'attribution des subventions aux associations. Les associations ont été sollicitées pour présenter leur bilan financier et leurs projets. Au vu de ces éléments, la Commission a proposé au Conseil municipal de voter les mêmes subventions qu'en 2020 pour la majorité des associations. L'association « Sports, détente et loisirs » s'est vue, quant à elle, attribuer une subvention égale au coût de son assurance. Le Cyclo-club ne percevra pas de subvention cette année car il a provisoirement suspendu son activité.
- 2) Il est demandé que la Commission des Travaux se réunisse afin de définir sur place les travaux à réaliser et étudier les devis (avant le vote du Conseil municipal).

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 1^{er} avril 2021.

BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGET COMMUNAL)

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, le Budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de :

- 1824125 € en section de fonctionnement,
- 777934 € en section d'investissement.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Des travaux sont à réaliser au préau du terrain de football (peinture, remplacement de la porte). La Commission des travaux étudiera ce sujet.

Il est demandé que Madame BOUTIN (Commerce de fleurs L'Atelier) fournisse une copie de son dossier de demande d'aide financière qu'elle a présenté à la Région. Cette aide a été refusée.

La demande d'arrêté d'interdiction de vente de muguet sur la voie publique le 1^{er} mai, présentée par Mme BOUTIN, doit être étudiée en fonction des informations reçues de la Préfecture.

Il est signalé un problème d'éclairage au niveau de deux habitations rue Sainte Philomène (suite aux travaux, un mât ne fonctionne plus).

Un calendrier de ramassage des déchets doit être distribué en mai. A partir de mai (ou juin), la collecte des déchets des conteneurs jaunes sera réalisée chaque semaine.

Le miroir, route de Crécy, doit être remplacé.

Il est rappelé que l'entretien des trottoirs doit normalement être réalisé par les riverains.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Et les membres présents ont signé le registre